



DÉCLARATION LIMINAIRE

CAPN DES C D'OCTOBRE 2025...

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Tout d'abord, la CFDT apprécie la possibilité de pouvoir commencer les débats par une déclaration liminaire, moment important du dialogue social, régulièrement mis à mal voire remis en cause ces dernières années.

Cette 8^e CAP des C de l'année s'inscrit dans une période très particulière pour notre pays, avec la recherche de compromis pour définir le projet de budget de la France. Le compromis, voilà une notion forte, une pratique difficile, qui nécessite un dialogue continu et constructif, pour aboutir à une solution qui s'inscrit autant que possible dans l'intérêt général, tout en préservant au mieux certaines particularités individuelles. Voilà des notions propres à l'ADN de la CFDT, que l'on entend voir s'appliquer dans le cadre du dialogue social, à tous les échelons, au sein du MINARM.

Voilà aussi des valeurs qui sont le socle même des CAP (commission administrative paritaire), notamment dans le cadre de l'étude des recours CREP. Or, force est de constater que, d'années en années, l'étude de ces dossiers se fait encore majoritairement en toute fin d'année. Même si l'avis de la CAP est très largement suivi par les employeurs, et la CFDT ne peut que s'en féliciter, ces avis sont rendus trop tardivement, à tel point que les employeurs ne peuvent, bien trop souvent, n'en tenir compte que l'année suivante. La CFDT tient également à rappeler que cela peut avoir un impact négatif sur le montant du CIA versé à l'agent.

La CFDT l'a déjà dit et redit, cette situation n'est pas acceptable. Comment d'ailleurs justifier qu'un dossier prévu à la CAP plénière de septembre, reporté pour permettre une analyse plus fine des derniers éléments connus, ne puisse pas se voir inscrit à l'ordre du jour de cette CAP d'octobre ? Faut-il y voir le fait que, pour l'administration (la DRH-MD, qui organise les commissions, pour ne pas la citer) considère ces dossiers comme « secondaires » ?

Pour la CFDT, il n'en est rien. La réforme de 2022, si elle n'explique pas tout, a largement contribué à cette dégradation. Car oui, en matière de dépense budgétaire, le « job » a été fait concernant l'organisation des CAP, on en voit les conséquences et les travers.

Dans un autre domaine, la CFDT s'interroge sur une « bizarrerie administrative », « un oubli saisonnier ». La fin de l'année est marquée par la sortie des décrets d'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2026. Et... La CFDT remarque que, d'année en année, les textes relatifs à l'organisation des concours et examens professionnels de SA ne sont pas appliqués dans leur entièreté.

En effet, l'un d'eux prévoit que les agents de catégorie C, sous réserve de remplir certaines conditions, peuvent se présenter au concours de secrétaire administratif de classe normale (SACN)... Mais aussi par concours interne de secrétaire administratif de classe supérieure (SACS). Pour cela, il faut que l'arrêté d'organisation le prévoie explicitement.

La CFDT rappelle que le déroulement de carrière pour un agent de catégorie C relève plus du parcours du combattant, que d'un long fleuve tranquille... On nous parle souvent de fidélisation des agents, que ceux-ci doivent être acteurs de leur parcours professionnel... La CFDT vous le dit : Chiche. Rendez possible l'accès des agents de catégorie C au grade de SACS ! Il suffirait d'appliquer les textes déjà existants...

Enfin, la CFDT ne peut terminer cette DL sans parler de la suspension, report (on l'appelle comme on veut) de la réforme des retraites de 2023, jusqu'à l'élection présidentielle prévue en 2027. Certes, il s'agit d'un premier pas, mais la CFDT voit dans ce report l'impact différé de la mobilisation de millions de françaises et de français à travers tout le pays, contre cette réforme.

Avec ce report, ce sont potentiellement des milliers de travailleuses et de travailleurs qui pourraient en bénéficier.

Enfin, les discussions annoncées sur une évolution ou une nouvelle réforme des retraites pourraient permettre de remettre une idée forte de la CFDT : La retraite à points. Bien menée, elle permettrait de rendre enfin lisibles les éléments de carrières pris en compte pour le calcul de la retraite, et notamment la détermination du meilleur moment pour partir, en sécurisant les droits des bénéficiaires.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, la CFDT vous remercie pour votre écoute.

Merci pour votre attention.

Paris, le 13 novembre 2025